



Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal de Montillot Réunion du 2 Mars 2009

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni le Lundi 2 Mars 2009 à 20h sous la présidence de Mme Beauvie Sabine, Maire.

Etaient présents :

Me Beauvie Sabine, Mr Guyot André, Monsieur Alves Denis, Mr Martinez Luca, Mr Mandron Laurent, Mr Lebois Didier, Mr Roy Alain, Me Pinois Martine, Mr Gandolfo André

Etaient absents :

Mr Thomas Dominique représenté par Mr Martinez
Melle Chaussier Flore représentée par Me Beauvie

La séance est ouverte à 20h00

Approbation du compte rendu de la réunion du 2 Février 2009

Après lecture du compte-rendu de la dernière réunion, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Avant de d'examiner l'ordre du jour, M. Mandron demande où en sont les tractations avec la Poste ?

Madame le Maire donne lecture de la motion adoptée par la nouvelle communauté de communes du Vézélien qui apporte son soutien à la commune de Montillot ainsi que de l'article à faire paraître sur l'Yonne républicaine. M. Alves indique que la commune de Guillon a refusé également les propositions de la Poste

Il est passé ensuite à l'ordre du jour :

P.V.R. : (Participation pour Voirie et Réseaux)

A 19h30, avant la réunion du Conseil Municipal, M. Virly (correspondant territorial aménagement au sein de la D.D.E.A.) a expliqué aux conseillers le principe de la P.V.R. Il s'agit de la méthode de calcul appliquée à propriétaire demandant un permis de construire pour une construction se situant sur une zone à urbaniser qui nécessiterait une extension de voirie ou de réseaux. Il insiste sur le fait que cette participation n'est pas un outil de réflexion sur les zones à urbaniser mais plutôt un outil de financement. Elle s'organise en deux phases :

- ⇒ Une délibération de principe qui instaure cette P.V.R.
- ⇒ Une deuxième délibération qui définit le périmètre, fixe la répartition au m² de terrain et chiffre le montant total des travaux.

Cette P.V.R. est récupérée par la commune au moment de la signature du Permis de construire.

Selon M. Virly, avant l'instauration de cette P.V.R., il serait nécessaire de réfléchir aux zones possibles à urbaniser.

Les conseillers exposent à M. Virly le problème de l'extension de réseau électrique concernant M. Martin Christophe qui souhaite faire construire « une maison de gardien » à proximité du centre équestre. M. Virly se renseignera sur les différentes possibilités de financement de cette extension, le S.I.E.R.A. sera contacté puisqu'il existe déjà une étude concernant un projet similaire.

Dispositif « Plan de relance de l'économie relatif au F.C.T.V.A (Fonds de compensation pour la TVA)

Madame le Maire explique aux conseillers le nouveau dispositif concernant de fonds de compensation de la T.V.A. mis en place par la loi de finances pour relancer l'économie. Pour les communes qui augmenteront leurs dépenses d'équipement en 2009, et selon une moyenne déterminée par les services fiscaux, le gouvernement propose de verser désormais ce fonds de compensation pour la T.V.A. l'année qui suit la réalisation des travaux et non deux ans après. Il y aura donc deux versements de FCTVA en 2009 pour les collectivités qui rempliront les conditions.

Après avoir entendu ces explications le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire au budget de la commune 554.800€ de dépenses réelles d'équipement, une délibération est votée à l'unanimité et le conseil autorise le Maire à signer la convention avec le représentant de l'état.

Devis renforcement éclairage public

Madame le Maire présente aux conseillers le devis de l'entreprise FORCLUM pour un montant de 1.691,00€ H.T. Ce devis concerne des poses de lanterne :

- ⇒ Rue du petit puits
- ⇒ Rue des vergers
- ⇒ Rue des métiers

Les conseillers acceptent ce devis et chargent Madame le Maire de contacter l'entreprise concernée. M. Mandron signale une défaillance au niveau du réglage à Tameron. L'entreprise vérifiera lors de son prochain passage.

Questions diverses

✚ Assainissement de Vaudonjon

Madame le Maire donne lecture aux conseillers de la lettre de Mme Galliana du parc du Morvan sur le résultat de la 1ère étude qui avait été réalisée en 1999. Selon elle, ce dossier est incomplet et elle précise qu'une nouvelle étude serait nécessaire et coûterait entre 5000€ et 8000€. Les conseillers refusent cette offre et optent donc pour accepter le devis de Mme Durand de la D.D.A. qui s'élève à 1908€ H.T. pour un marché d'assistance et conseil.

✚ Elagage sur la RD 21

Madame le Maire prévient les conseillers que les services d'équipement réaliseront un élagage sur la RD 21 avant réfection de la chaussée. Une circulation par feu alterné sera mise en place pendant ces travaux

✚ Résiliation du bail de location de Me Taillander Violaine

Madame le Maire donne lecture du courrier de Mme Taillandier Violaine qui souhaite résilier son bail de location à partir du 15 mars 2009. Les conseillers décident de profiter de cette disponibilité pour effectuer les travaux de sanitaire qui sont prévus au Budget 2009

✚ O.N.F

Le rendez-vous avec l'O.N.F. est repoussé à la prochaine réunion de conseil.

✚ Taux des 4 taxes

Madame le Maire demande que le taux des 4 taxes soit étudié en prévision d'inscrire les recettes au budget primitif. Considérant que l'impact du taux d'imposition de la nouvelle communauté de communes du Vézélien n'est pas connu, les conseillers souhaitent ne pas augmenter ces taux pour 2009.

✚ Adhésion CLAS

Les conseillers décident d'accepter cette adhésion (20€ par enfant) pour les enfants de la commune uniquement.

✚ Don de Mr Ben Soussan

Madame le Maire informe qu'elle a reçu de M. Ben Soussan un don financier pour l'école. Madame le Maire et le Conseil remercient Mr Ben Soussan.

✚ Signalisation « Verglas ».

M. Guyot signale qu'il a rencontré les services de l'équipement pour déterminer l'emplacement des panneaux « verglas » dans Corbier

✚ Chemin des Vignes

Il est signalé le mauvais état du chemin des Vignes. Des gravats devront être déposés dans les nids de poule

✚ Mur mitoyen du foyer rural

Le mur mitoyen entre la cour du foyer rural et la propriété de M. Koutlidis est écroulé. M. Koutlidis sera prévenu rapidement.

✚ Vente du foyer

Monsieur Gandolfo évoque la question de la vente de ce foyer. Cette question sera délibérée définitivement lors de la prochaine réunion du conseil.

✚ Chemin de Rochignard

M. Mandron signale le problème du Chemin de Rochignard. Il sera demandé à M. Charpentier lors de son prochain passage de nettoyer la buse. Il évoque également le problème de la pose des panneaux stop au croisement des routes Tameron /Lac Sauvín. Les services de l'équipement seront interrogés à ce sujet.

La prochaine réunion du Conseil aura lieu le Lundi 30 Mars 2009

La Séance est close à 22h00